



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1067

Education au média numérique : approbation d'une convention mixte et attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1067 - EDUCATION AU MEDIA NUMERIQUE : APPROBATION
D'UNE CONVENTION MIXTE ET ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION FREQUENCE ECOLES
(DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Fréquence Ecoles accompagne depuis 1991 l'évolution des usages numériques et le développement des compétences numériques pour toutes et tous tout au long de la vie.

Dans ce cadre elle propose depuis 2016 sur le territoire de la métropole lyonnaise le programme « Super Demain », programme d'éducation aux médias et au numérique.

Au contact des publics, des professionnels des territoires, des équipes enseignantes, des élus et des équipes municipales (notamment de la politique de la ville, de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation, de l'insertion et de la vie associative), Fréquence Écoles au travers de son programme Super demain répond activement dans les territoires de la Métropole de Lyon aux besoins d'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques mais aussi des professionnels dans leurs besoins en formation. Super Demain participe ainsi à la structuration des offres territoriales d'accompagnement aux usages numériques et à la sensibilisation des collectivités quant à l'importance de ces multiples enjeux.

Le budget prévisionnel de l'évènement Super Demain est de 345 000 € avec en principales recettes attendues :

	Ville de Lyon :
30 000 €	
	Etat :
10 000 €	
	Métropole de Lyon :
130 000 €	
	Autres communes de la Métropole de Lyon :
50 000 €	
	Recettes propres (mécénat) :
80 000 €	

Je vous propose d'attribuer, pour l'exercice 2021, une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour la soutenir dans le projet Super Demain.

Cette association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération de son Conseil d'administration.

L'association Fréquence Ecoles fait l'objet d'une convention mixte car elle perçoit plus de 23 000 € de subventions sur l'exercice 2021.

Pour mémoire, l'association a perçu une subvention affectée au titre de l'année 2020 d'un montant de 7 820 € pour des actions au sein des accueils de loisirs municipaux.

Pour information, une subvention affectée de 8 330 € est soumise à l'approbation du Conseil municipal du 30 septembre 2021 pour des actions pour les activités périscolaires.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'un montant de 30 000 euros est allouée à l'association Fréquence Ecoles.
- 2- La dépense correspondante, d'un montant de 30 000 euros, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget 2021 de la Ville sur le programme RECIT, opération SUPPIT « Services support », ligne de crédit 112070, nature 65748, chapitre 65, fonction 020.
- 3- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Fréquence Ecoles, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET